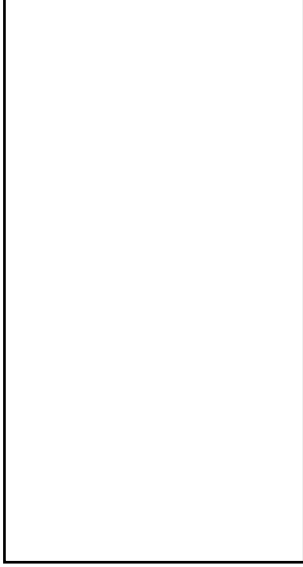


BELGIQUE-BELGIË
P.P.
4130 ESNEUX
9/2161
P912313



**SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE
D'ARCHÉOLOGIE ET
D'HISTOIRE**

Éditeur responsable : Guy de Groulart
Rue F. Spineux 9, 4130 Esneux

BULLETTIN TRIMESTRIEL
Janvier-Mars 2012



**SOCIÉTÉ
VERVIÉTOISE
D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE**

BULLETTIN TRIMESTRIEL

Janvier-Mars 2012

Programme des conférences qui auront lieu, à 14 h. 30 au Musée des Beaux-Arts de la ville de Verviers, rue Renier 17.

Le samedi 28 janvier 2012

Monsieur Luc ENGEN, conservateur du musée communal de Huy, nous parlera de *l'orfèvrerie liégeoise, ses poinçons, ses problèmes*.

Le samedi 25 février 2012

Monsieur le professeur Julien DE LEVAL, nous entretiendra *du combat de Rabosée 5 et 6 août 1914*.

Le samedi 24 mars 2012

Monsieur Joël BAUM, master en histoire ULg, évoquera *les aviateurs cachés spécialement à Theux et à Spa*.

Excursion le samedi 18 février 2012 à Liège, visite de l'exposition *Ernest de Bavière*. Voir l'encart dans ce bulletin.

Bibliothèque

La bibliothèque est accessible aux membres en règle de cotisation le jour des conférences, de 13 heures à 14 h. 15. Elle se situe au Centre touristique de la laine et de la mode (CTLM), rue de la Chapelle 30 à Verviers (entrée par la première porte à droite du porche).

Assemblée générale

Les membres effectifs (une astérisque figure sur l'étiquette-adresse de ce bulletin) sont invités à assister à l'assemblée générale de la société dans **la salle du sous-sol** du musée des Beaux-Arts de la ville de Verviers le **samedi 28 janvier 2012 à 14 heures**.

Ordre du jour :

- Rapports du secrétaire-correspondant, du secrétaire-rapporteur, du bibliothécaire et du commissaire aux publications.
- Rapport du trésorier et approbation des comptes et budgets.
- Fixation des cotisations.
- Renouvellement de la Commission.

**La Commission vous présente
ses meilleurs vœux pour 2012**

être trop) large documentation, l'auteur ne veut oublier personne. Voulant écarter « Les professionnels du patrimoine » (p. 11) ainsi que les « extraits des nombreux volumes relatifs au patrimoine verviétois » et « les textes des historiens de Verviers et des villages voisins » (p. 35), il cite cependant un certain nombre d'auteurs qui appartiennent à ces catégories et qui n'ont pas grand chose à voir avec la littérature : A. de Wergifosse, historien militaire, L.F. Thomassin, fonctionnaire durant le régime français, É. Gens, naturaliste, l'historien L. Dechesne, cinq ou six textes de l'architecte P. Bertrand, de même qu'une dizaine du conservateur du musée de Verviers Maurice Pirenne, plusieurs textes d'historiens locaux comme J. Peuteman, G. Grondal, A. Gurdal, G. Ruhl ou encore J. Meunier ainsi que plusieurs extraits de guides touristiques. Mais il est vrai que si l'auteur n'avait repris que les romans, les nouvelles, la poésie, le théâtre ou les souvenirs littéraires, l'ouvrage aurait été beaucoup plus mince. Mais il aurait peut-être dû inclure d'autres extraits d'ouvrages littéraires, nous pensons, en autres autres, au chapitre trois des *Souvenirs* d'A. Molitor. Cependant,

ce livre fort bien construit, très agréable à lire et on ne peut plus complet (même si l'on aurait aimé trouver dans le dernier chapitre, quelque extrait de *La Mâle bête* ou de *La Chèvre rouge*, romans d'Alphonse Noël qui ont pour cadre le Château de la Louveterie et Verviers) est certainement, grâce à toutes ces évocations venues de l'étranger comme de l'intérieur, souvent d'époques différentes, bien plus utile et efficace qu'une « Histoire de Verviers » pour faire connaître notre région à tous ceux qui ne l'ont jamais parcourue.

Jacques THONNART

Ont participé à ce bulletin :

Jacques Wynants
Alex. Doms
Jacques Thonnart

Réalisation :

Guy de Groulart

Pour contacter la société :

SVAH.Contact@gmail.com
ou par courrier :
rue F. Spineux 9
4130 Esneux

Site internet :

www.svah.be

chronique des incendies en fagne, le climat de 1911 et les types d'incendies fagnards, et en chapitres plus particuliers concernant notamment la chronologie des faits, les hommes et leurs moyens de lutte contre l'incendie, il se termine par une évocation de la création en 1911 du premier mouvement de protection des Hautes-Fagnes : le comité de défense de la Fagne dont Albert Bonjean et Henri Angenot sont entre autres les fondateurs. Il s'agit d'une étude de très bonne tenue avec quelques documents photographiques inédits.

Guy DE GROULART

Freddy JORIS, *Pierres et Lettres verviétoises. Le patrimoine du pays de Vesdre sous la plume des écrivains*, Verviers, Éditions des Champs, 2011, 342 pages.

À l'occasion des Journées du Patrimoine, F. Joris vient de publier une compilation de textes littéraires décrivant le grand Verviers, c'est-à-dire de Pepinster à Limbourg, de Tancremont à la Gileppe en passant par Dison et Andrimont.

Cet ouvrage de 342 pages, agrémenté d'une septantaine d'illustrations, bien structuré, est dé-

coupé en vingt-trois chapitres : de Tancremont à Ensival, les villages des collines (Lambermont, Petit-Rechain, Stembert, Heusy), Verviers vu par les étrangers (Nisard, Hugo, J. de Lacretelle – avec une malencontreuse coquille à la table des matières –, H. Ghéon, etc.), Verviers par les Verviétois, les escaliers, les usines, la Vesdre, Verviers quartier par quartier (la gare, le théâtre, l'Harmonie, Hodimont, les boulevards, Rue du Brou et Crapaurue, l'Hôtel de ville, etc.) pour terminer par une promenade de Stembert à la Gileppe.

Étant donné le thème des Journées du Patrimoine, l'auteur privilégie, bien normalement, les évocations du bâti de la région : du fort de Tancremont à la chapelle Sainte-Anne à Halloux en passant par le château des Mazures, l'église de Pepinster, les villas de Heusy et les principales constructions à Verviers, mais plusieurs textes évoquent aussi l'ambiance des rues ou des quartiers, d'autres des paysages comme la vallée de la Vesdre, la promenade des Récollets ou évoquent tout un village comme le très beau texte de F. Desonay sur Stembert.

F. Joris cite plus ou moins cent quatre-vingts extraits. Se basant sur une excellente et très (peut-

Renouvellement des cotisations

Grand merci aux membres qui ont déjà payé la cotisation pour l'année 2012. Ceux qui ne l'auraient pas encore fait sont priés de le faire dans les prochains jours à l'aide du bulletin de virement joint.

Pour l'année 2012, le montant des cotisations reste une fois de plus inchangé. Il est fixé à :

- 20 euros pour les membres résidant en Belgique ;
- 25 euros pour ceux des autres pays européens ;
- 30 euros pour ceux ayant leur résidence ailleurs dans le monde.

Si vous désirez soutenir la société, il est toujours possible d'augmenter spontanément le montant de votre paiement.

Compte de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire :
IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB.

En cas de **changement d'adresse** ou de **nouvelle affiliation**, veuillez indiquer votre adresse en **communication** car la banque ne nous transmet pas l'adresse du donneur d'ordre.

Des libérateurs encombrants en 1797-1798

Après la bataille d'Esneux (18 septembre 1794) au cours de laquelle les troupes de la République Française avaient obligé les Autrichiens à abandonner le terrain, Verviers (du moins les partisans de la Révolution) avaient bien accueilli ces « libérateurs ». Le temps passa. L'enthousiasme du début céda progressivement la place au mécontentement de la population car, pendant quatre années¹, des unités de l'armée républicaine vont se succéder en notre ville.

Premier motif de plainte des habitants : les réquisitions. Une troupe n'était pas encore installée que celles-ci pleuvaient. C'est ce qui est encore arrivé le

¹ Docteur LEJEAN, *Histoire de la ville de Verviers – Période française 1794-1814*, in B.S.V.A.H., tome IV, 1904, p. 75.

28 mars 1797 à l'entrée d'une unité de « volontaires ». Des fournisseurs qui avaient soumis la fourniture de provisions pour les hommes et les chevaux, n'avaient pas rempli leurs obligations. Dès lors, il a bien fallu que les Verviétois compensent cette défection... Ils ont reçu des bons de réquisition présentés avec des menaces en cas de non-exécution. La population de la ville s'en est donc plainte auprès des administrateurs municipaux qui ont transmis les récriminations au commandant des militaires. Ce dernier leur a aussitôt répondu :

Liberté Egalité

Le général de brigade Gouller à l'Administration municipale du canton de Vervier

Je suis extrêmement surpris, Citoyens administrateurs, que les volontaires qui sont stationnés ici depuis hier se soient permis des actes arbitraires.

Depuis longtemps je connais la démarcation que le gouvernement actuel a mise entre le pouvoir civil et l'autorité militaire. Je réprimerais les abus en prescrivant aux

troupes que je commande la marche qu'elles doivent tenir.

En servant mon pays, en maintenant la plus parfaite discipline, en assurant la tranquillité publique, je ne saurais trop vous engager à nous procurer les moyens d'existence. il est vrai que le gouvernement doit tout fournir et a sans doute tout prévu ; mais les fournisseurs ne remplissant pas leurs engagements, j'en prendrai compte, cela ne suffirait pas ; il faudrait cependant avant d'aller en justice que vous me secondiez pour obvier aux désordres que feroit naturellement naître l'infidélité ou l'insouciance des fournisseurs.

Je me repose entièrement sur votre aptitude dans le maniement des affaires administratives et j'aurai le plus grand empressement à me concerter avec vous pour tous les objets où nous pourrions simultanément concourir à la splendeur de la République.

Vervier, le 8 germinal an 5^e républicaine (28 mars 1797)

Salut et Fraternité

(s) Gouller².

² Archives communales de Verviers, Farde L.R. 41, p. 94.

qu'il serait nécessaire que vous preniez des mesures de sûreté à cet égard.

Veillez bien recommander à votre patrouille bourgeoise plus de surveillance et de sévérité vu que beaucoup de particuliers se permettent de courir et de chanter nuitamment, ce qui est contraire à l'ordre public et à tous les règlements de police.

Il serait, je crois, très utile pour la tranquillité publique que nous agissions de concert dans la huitaine qui s'approche.

Salut cordial et respectueux.

Masson, Capitaine⁸.

⁸ Archives communales de Verviers, Correspondance 4, n°348.

Des livres susceptibles de vous intéresser

Klaus-Dieter KLAUSER, Serge NEKRASSOFF, Marcel PAQUET et Bernard RAUW, 1911, *Les Hautes-Fagnes en feu, Chronique de l'incendie à travers la presse régionale*, s.l., Haute Ardenne, Les Amis de la Fagne, Zwischen Venn und Schneifel, 2011, 132 pages et une carte.

Les auteurs se sont majoritairement basés mais pas uniquement sur 18 journaux tant belges

Les troupes françaises vont quitter définitivement Verviers le 2 vendémiaire an VII (23 septembre 1798). Il arriva encore par la suite quelques détachement qui ne firent que passer.

Quant au citoyen Deschamps, personnage qui perdait une protection rapprochée, il mérite d'être davantage connu. Nous le présenterons dans un prochain bulletin trimestriel.

Alex. DOMS

que prussiens pour donner une bonne impression de l'incendie de la fagne qui dura de fin juillet à fin septembre 1911. Il fut sans doute plus étendu que le feu de cette année 2011 (même s'il n'est pas possible de donner de chiffres certains pour 1911) car il s'agissait d'un incendie d'été particulièrement chaud et sec alors que cette année, il s'agissait d'un feu de printemps. Le livre se divise en chapitres généraux concernant la

nicipaux 20 nivose an VI (9 janvier 1798) :

D'après le rapport qui m'a été fait par plusieurs sentinelles que des vagabonds se permettent de leur répondre des grossièretés lorsqu'ils crient « Qui vive ! » conformément à leur consigne.

En conséquence j'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de donner des munitions et ordre de tirer à l'avenir après avoir crié trois fois « Qui vive » sur quiconque répondra des injures ou grossièretés au factionnaire.

Veillez bien, citoyens, donner connaissance de ces dispositions aux habitants de Vervier afin d'éviter tout événement fâcheux.

Je vous invite aussi de donner ordre à votre garde bourgeoise d'arrêter tout sous-officier ou chasseur qui se trouvera.

Ce sera plus grave encore, pendant le mois suivant :

24 pluviose 6^e année républicaine (12 février 1798)

⁶ Masson, capitaine des chasseurs de la 8^e demi-brigade, à Verviers depuis le 28 prairial an V (16 juin 1797). LEJEAR, *op. cit.* p. 76 note.

⁷ Le carnaval est proche...

[Lettre] du citoyen Masson, capitaine,

J'ai l'honneur de vous instruire, C^{ens}, qu'un crime grave s'est permis hier soir sur les 10 heures moins un quart à la porte du C^{en} Deschamps, receveur des contributions publiques, où le C^{en} Ducraut, chasseur, était en sentinelle. Des brigands l'ont surpris et lui ont déchargé des coups de résistance vu le nombre de ces lâches assassins, le malheureux factionnaire, baignant dans son sang, forcé de quitter par l'épuisement de ses forces, a été obligé de rentrer dans cet état au corps de garde, désespéré de n'avoir pu reconnaître ces brigands à cause de l'obscurité.

Je viens de prévenir le C^{en} Deschamps qu'il ne serait plus mis de sentinelle à sa porte jusqu'à ce que vous ayez fait allumer le réverbère qui est vis-à-vis ; vous êtes responsable du poste.

Je vous préviens aussi que pour s'éviter toute espèce d'événement fâcheux qui pourroit résulter des déguisements qui se préparent⁷,

Dans cette réponse, le général agissait avec diplomatie car il voulait s'éviter toute cause de conflit avec les autorités civiles. A celles-ci il promettait de maintenir la discipline mais leur demandait de comprendre ses difficultés et de l'aider à faire rendre gorge aux fournisseurs. Sa promesse d'agir en concertation avec les municipaux dans un but suprême « la splendeur de la République » ne pouvait que rencontrer l'adhésion d'authentiques « patriotes français ». Si du moins ces Verviétois se considéraient tels...

*

Il n'y avait pas que la nourriture à fournir ; Verviers n'ayant pas de caserne, les militaires étaient logés chez l'habitant... Il fallait aussi leur assurer le feu et un lit pendant une durée indéterminée. Et chaque fois, une chambre était réquisitionnée. La répartition des logements donnait lieu aussi à d'autres récriminations car les administrateurs municipaux ne ménageaient pas ceux qu'ils considéraient leurs adversaires politiques.

Comment ne pas se plaindre quand on est à ce point surchargé ?

Lettre du citoyen J.J. Fraipont datée du 29 thermidor an 5^e (16 août 1797)

Je m'adresse à vous, citoyens administrateurs, je réclame votre justice. Depuis six mois, je suis atteint d'une maladie de nerf et outre cette incommodité, je suis logé assez étroitement. Je vous invite, citoyens administrateurs, à prendre en considération que depuis le 28 prairial, je suis continuellement logé de deux militaires. Je vous invite à vouloir m'en exempter pour quelques décades jusqu'au rétablissement de ma santé.

*Salut et respect
(s) J.J. Fraipont.*

Dans les jours suivants, la municipalité a bien reçu la requête de Dieudonné Dormans qui se plaignait d'avoir des logements militaires sans discontinuité depuis trois ans. Mais plutôt que de trouver une solution à son problème, les municipaux le renvoient, le 6 fructidor an V (23 août 1797) au commissaire du Directoire...

On n'était plus maître chez soi : la coexistence de militaires

et des civils n'était pas toujours facile !

*Lettre adressée aux citoyens administrateurs municipaux du canton de Verviers le 23 messidor an V (11 juillet 1797)*³.

Le soussigné vous fait plainte et rapport que hier, 23 messidor, après les 10 heures du soir, un sergent logé chez lui par billet du 13 messidor (1^{er} juillet), est venu sonner à la porte pour y entrer au logis alors que toutes les personnes de la maison étoient allé coucher ; que le même sergent, sans donner le temps à la servante de se découcher pour venir lui ouvrir la porte, a tiré la sonnette bas et frappé sur la porte d'une manière effrayante au point qu'il a troublé le repos de tout le voisinage ; que rentré dans sa chambre, il y a fait tapage et donné des invectives tant aux servantes qu'aux autres personnes de la maison ; que ce même sergent menace en outre de rentrer au logis encore plus tard et lors qu'il lui plaira et qu'il se fera ouvrir la porte ; qu'il prétend même avoir accès dans les autres

chambres que la sienne sous prétexte de venir faire sa soupe lui-même tandis que la servante de la maison lui servoit sa soupe dans sa chambre à toutes les heures qu'il le souhaitoit, causes quelles le dit soussigné qui, par toutes les tracasseries est empêché de vacquer à sa fabrique, vous prie de vouloir le déloger.

*Salut fraternel, Nicolas Franquinet*⁴.

En réponse à cette plainte, le sergent a dû donner les raisons de sa conduite. Dans sa lettre, il ne répond vraiment qu'à l'accusation d'avoir brisé la sonnette ; pour le reste, il est un ange persécuté par la servante et son patron :

*8^{ème} 1/2 Brigade d'infanterie
légère*

Aux citoyens maire et administrateurs municipaux de cette ville

Citoyens,

D'après la plainte porté contre moi par Monsieur Franquinet

chez lequel je suis logé, je suis étonné de la manière à laquelle il me traite vu que j'en ai pas donné à ce sujet ; à la vérité je me suis plaint de la servante parce qu'elle avoit trop salé ma soupe et qu'elle vouloit continuer de me la faire ainsi, je le ferai moi-même ; alors elle n'a plus mis de sel, mais j'ai trouvé des morceaux de charbon ; alors je leur ai avisé une seconde fois de me laisser faire ma soupe moi-même, ce qu'ils n'ont pas voulu.

Au sujet ce qui est de la propriété pour mon vase de nuit, jamais on ne me le viduoit ; en conséquence j'étois obligé de la vider moi-même ne se dirait-on où ; je demandai où pouvoir le vider ; ils m'ont répondu : « Au bas de la cour » ; moi, ne pouvant trouver le dit endroit, je suis retourné en ma chambre ; je le jetai par la fenêtre, l'urine et non l'ordure, comme l'on m'en accuse.

Au sujet de la rentrée du soir, la plupart je suis couché à neuf heures du soir, à l'exception d'avant-hier 23 du courant que je suis rentré à dix heures contre mon ordinaire.

Je sonnai la clochette pour rentrer ; le fil de fer s'est décro-

ché et non rompu comme on vous le dit.

Je vous dirai de plus que je n'ai jamais manqué de respect.

Citoyens, voilà la vérité.

Salut et fraternité !

*Anthoine Buet, sergent*⁵.

Vervier le 25 messidor l'an zincq (sic !) 13 juillet 1797

*

Pour demander secours aux autorités municipales, rédiger un réclamation était indispensable. Or beaucoup d'habitants se disaient incapables de l'écrire... Les gens du peuple agissaient alors à leur façon, non sans brutalité... Pendant les heures d'obscurité, vêtus de haillons pour ne pas être reconnus, ils s'en prenaient aux sentinelles postées devant certaines maisons, ils agressaient des militaires isolés, voire la patrouille quand elle n'était pas nombreuse. On abreuvait les soldats de couplets injurieux, on les lardait de brocards insultants...

Les autorités militaires se devaient de réagir.

Le citoyen Masson⁶, capitaine commandant annonçait aux mu-

³Archives communales de Verviers, farde 42, p. 54.

⁴ Il a été officier des « Cocardes noires » lors de la Première Restauration. Pierre ISRAËL, *Verviers – Vingt ans sous la République et l'Empire*, in B.S.V.A.H. vol. LXIX, 1996, p. 22.

⁵ Archives communales de Verviers, farde. 42, n° 55.



Visite de l'exposition « Ernest de Bavière » guidée par la professeur Robert Halleux.

L'année 2012 marquera le 400^{ème} anniversaire de la mort du prince-évêque de Liège Ernest de Bavière, dont le règne s'inscrit dans une période clé de l'histoire européenne. Cette exposition rend hommage à ce personnage historique, homme d'église et de contrastes, décrit par les chroniqueurs de l'époque comme un homme aimant les sciences, les lettres, les arts, l'industrie mais aussi les bonnes tables, la chasse, le jeu, la boisson et les femmes.

L'exposition illustre les multiples aspects de son règne avec plus de 400 œuvres issues des collections liégeoises et des collections de grands musées européens.

La visite de l'exposition *Ernest de Bavière, Un Prince liégeois dans l'Europe moderne*, organisée par la Société royale des Archives Vervétoises pour cette société et la nôtre, aura lieu **le samedi 18 février 2012 à 14 heures** au Grand Curtius à Liège.

Elle sera guidée par le professeur Halleux et fera suite à sa conférence du mois de juin dernier.

Pour s'inscrire veuillez contacter monsieur Louis Beckers au tél. **087/22.85.44** ou GSM **0495/327.012** et verser la somme de 6 € avec la mention « Visite Curtius » sur le compte des Archives Vervétoises :

IBAN BE74 3480 1353 5507

BIC BBRUBEBB

pour le 1^{er} février au plus tard.

Il faut impérativement à la fois contacter M. Beckers et payer.

Pour le déplacement, nous vous suggérons le train. Départ à Verviers à 12 h. 37 et arrivée à la gare de Liège-Guillemins à 12 h. 54. Correspondance à 13 h. 08 avec le train pour Anvers-Central, arrivée à Liège-Palais à 13 h. 14. Rendez-vous au Grand Curtius à 14 heures précises.

Louis BECKERS

Illustration au dos :
Portrait d'Ernest de Bavière, Châteaux
d'Augustsburg et de Falkenlust de
Brühl, Patrimoine mondial de l'Unesco

© H. Gummersbach